

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 349 Subvention d'équipement (10.000 euros) et convention avec l'association Polynotes 75 (11e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention d'équipement à l'association Polynotes 75 (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 19 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 10.000 euros est attribuée à l'Association Polynotes 75, 83, rue Léon Frot 75011 Paris au titre de l'année 2019, pour lui permettre d'améliorer l'accueil du public en développant son logiciel d'inscriptions, renouvelant une partie de son parc d'instruments et son équipement informatique et de sonorisation. 2019-03652, 43161.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention jointe au projet, relative à l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 3 : La subvention d'équipement sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de 2019 et exercices suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO